LES IDÉES ET LES FAITS

COUP D'OEIL QUOTIDIEN

Le décret de la transmission des messes à célébrer

Des renseignements nous ont été demandés sur le nouveau décret de la Congrégation du Concile, du 22 mai 1907, concernant la célébration des messes.

Le décret indique lui-même le motif des mesures édictées :

« Dans son décret « Ut debita », du 11 mai 1904, la Congrégation du Concile a voulu que la messe, chose sainte entre toutes, fût par tous entourée du plus grand respect ; elle a voulu écarter le danger de voir violer en cette matière, même de la façon la plus minime, les pieuses volontés des fidèles .»

Mlagré les précisions et les rigueurs de ce décret, la Congrégation du Concile a constaté qu'il y a encore des abus et des violations de ces lois. D'où la nécessité d'appeler de nouveau l'attention des supérieurs ecclésiastiques.

La Congrégation signale spécialement trois de ces abus :

« Malgré les prescriptions canoniques très connues, il en est encore qui osent soustraire de leur seule autorité quelque chose aux honoraires reçus pour les messes ; ils retiennent pour eux une partie de l'argent, et font célébrer les messes par d'autres, en se donnant comme raison, soit que le prêtre y consent plus ou moins volontiers, soit qu'il s'agit d'aider ainsi une bonne œuvre ou d'exercer la charité.

« D'autres, malgré la défense si souvent portée, et la règle de l'article 3 du décret « Ut debita », se font encore une industrie de recueillir de tous côtés le plus grand nombre de messes qu'ils peuvent trouver. Il est ainsi arrivé qu'un très grand nombre d'intentions se sont trouvées réunies dans des mains d'individus privés; d'où le risque qu'elles couraient de ne pas être acquittées, puisque, même indépendamment de la malice humaine, ce risque menace toujours les dépôts confiés à la bonen foi d'une seule personne, n'ayant aucun carctère public.

« D'autres enfin, sans tenir compte de l'article 5 du décret, ont transmis à d'autres des messes à dire, non seulement dans une quantité supérieure à celle qui peut se faire à de simples prêtres, sans caractère public, mais aussi sans prendre les précautions nécessaires : ils les ont en effet transmises à des prêtres qui leur étaient inconnus, se laissant prendre aux apparences d'un nom ou d'un titre, ou bien encore cédant aux recommandations d'autres personnes qui ne les connaissent pas très bien non plus, et qui ne se rendaient pas assez compte de la gravité de l'acte dont ils assumaient la responsabilité. »

En conséquence, par ordre du Souverain Pontife Pie X, la Congrégation du Concile demande aux évêques et à tous les autres Ordinaires de veiller avec le plus grand soin *en une matière de si grande importance*, d'instruire le clergé et les administrateurs de fondations pieuses sur les dangers qui proviendraient de l'inobservance et du mépris de ces lois ; sur la gravité de l'obligation qu'ils contractent en conscience ; sur la témérité qu'il y aurait à mettre leur propre volonté au-dessus de ces lois, qui ont été dictées par une longue expérience pour protéger le plus auguste des trésors ; enfin sur la nature du péché qu'ils commettraient et les peines qu'ils encourraient.

Outre les prescriptions et défenses antérieures, la Congrégation édicte trois nouvelles mesures qu'elle a étudiées en deux séances plénières, et qui ont été sanctionnées par le Souverain Pontife le 28 avril dernier :

I. Quiconque désormais veut transmettre des messes à dire, à des prêtres séculiers ou religieux, habitant hors du diocèse, doit le faire par leur Ordinaire, ou tout au moins celui-ci ayant été consulté et ayant donné son consentement.

II. Tous les Ordinaires, le plus tôt qu'ils le pourront, dresseront le catalogue de leurs prêtres, établiront le nombre de messes auxquelles est tenu chacun d'eux, afin qu'il soit plus facile de procéder ensuite avec plus de sûreté à la répartition des messes.

III. Les évêques et les prêtres qui, ayant trop de messes, voudraient en envoyer à des prélats ou des prêtres appartenant à des églises situées en Orient, devront désormais toujours et en chaque cas le faire par l'intermédiaire de la Propagande.

Ajoutons pour le premier de ces trois points quelques renseignements puisés à des sources autorisées.

Il ne s'agit pas évidemment des messes que les fidèles eux-mêmes veulent faire dire et qu'ils demandent eux-mêmes à des prêtres : ils peuvent s'adresser pour cela à ceux qu'ils veulent, et s'ils résident en des diocèses étrangers, pas n'est besoin ,en ce cas, de passer par l'Ordinaire de ces prêtres.

Il s'agit des messes que les prêtres ont reçues et que pour un motif ou l'autre, ne pouvant les acquitter eux-mêmes, ils veulent transmettre à des confrères.

Désormais, si ces confrères n'habitent pas dans le même diocèse, ils ne peuvent plus leur transmettre ces intentions et honoraires de messes que par l'intermédiaire de l'Ordinaire du lieu où habitent les prêtres auxquels ils veulent envoyer ces messes, ou tout au moins avec le consentement de cet Ordinaire dûment averti.

S'il s'agit des prêtres religieux, exempts de la juridiction des évêques, c'est par leur supérieur qui est leur prélat régulier, que devront leur être transmises, dans les mêmes conditions, les messes à célébrer.

Cette interprétation est confirmée par une réponse qui, à la date du 27 février 1905, a été donnée par la même Congrégation du Concile, relativement au décret « Ut debita ».

Le supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit avait demandé si, dans l'article 7 de ce décret, sous le mot « Ordinaires » étaient aussi entendus les prélats réguliers pour leurs sujets respectifs.

La Congrégation du Concile a répondu affirmativement.

Ce que disent les Journaux

L'INDISPENSABLE

L'indispensable, c'est M. Maujan.

M. Jean Varenne lui consacre dans l'« Humanité » le petit entrefilet suivant ;

Quel spectacle amusant, s'il n'était ridicule et odieux, qui nous est offert en ce moment par les manœuvres des candidats à la succession de M. Sarraut au ministère de l'Intérieur !

Depuis quelque temps, les journaux plus ou moins officieux annoncent tantôt que M. Clémenceau est décidé à remplacer son sous-secrétaire d'Etat par un fonctionnaire avec le titre de secrétaire général, tantôt qu'il songe, au contraire, à prendre un député comme collaborateur.

Vous pensez si ces notes officieuses ont pour résultat de faire l'union complète et solide, les veilles des grandes batailles parlementaires, autour du gouvernement.Elles ont aussi pour effet de faire sortir de terre les nombreus sous-ministrables. On parle déjà de M. Jeanneney, de M. Rajon, de M. Rabier, de M. Dron et surtout de M. Maujan.

Voilà bien des années que M. Maujan est ministrable et jamais ministre ; soyez assuré qu'il se contenterait d'un sous-secrétariat. Dans l'intérêt du ministère, M. Clémenceau fera bien de se l'adjoindre ; c'est un homme considérable, disposant d'une énorme influence, grand orateur ,avec des convictions solides.

Il a surtout comme qualités maîtresses, du flair et du sens politique. Voyez avec quelle précision et quelle netteté il a prévu le dénouement de la crise viticole .

Cet homme est précieux ; dans l'intérêt supérieur de la République, je demande à M. le président du Conseil de songer à lui. Dans les grands débats, quand un député exigeant interpellera sur l'agitation des gardes-champêtres, M. Maujan montera, d'un pas mesuré et solennel, à la tribune ; il parlera, avec des trémolos dans la voix, de la défense de la République, de l'unité de la patrie. Les gauches lui feront une ovation, ce sera superbe.

Pendant les longs mois de vacances, son activité s'emploiera à parcourir la France : il présidera les banquets de sapeurs-pompiers, et les fêtes mutualistes ; il sera qualifié pou rreprésenter le gouvernement dans le Midi où il prêchera l'apaisement.

Mais des personnalités politiques bien informées me disent, au dernier moment, que M. Maujan a passé au second rang. Même pas un sous-secrétariat, ce serait un désastre ! M. Maujan en ferait certainement une maladie.

Monsieur Clémenceau, je vous en prie, prenez-le !

Mais le poste de sous-secrétaire d'Etat près de M. Clémenceau n'est pas si facile à remplir que l'imagine M. Varenne. Il demande beaucoup de souplesse, d'humilité, de complaisance.

La situation du sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, écrit M. Destez dans le « Gil Blas », offre à l'heure actuelle des difficultés assez nombreuses, elle est infiniment moins aisée à tenir qu'aux Beaux-Arts, par exemple, ou aux Postes et Télégraphes. Ces deux derniers titulaires sont indépendants, responsables, et il n'y a pas de poste de communication entre leur cabinet et celui du président du Conseil.

Or, M. Clémenceau, en matière politique, comme en matière professionnelle, est fantasque, exigeant, et ne prend pas toujours soin, quand il précise un ordre, de l'envelopper de cette bonhomie féroce dont il use à la tribune.

Ce que le président du Conseil redoute dans le successeur de M. Sarraut, c'est, sinon le manque de souplesse, du moins une facilité d'assimilation moins rapide et moins complète de ses propres idées.

M. Chéron est, lui aussi, flanqué d'un ministre de la Guerre, mais le général Picquart lui laisse une liberté infiniment plus grande dans son évolution.

En outre, le ministre de l'Intérieur doit compter sur un dévouement absolu, accorder une confiance sans limite à celui qu'il charge de remplir une partie de ses fonctions.

Il ne veut aucune indépendance, et cependant il exige une certaine initiative. Et ces deux conditions sont assez difficiles à remplir.

De là les hésitations de M. Clémenceau.

On se souvient des mesures de rigueur que M. Clémenceau, l'homme de la discipline, prit vis-à-vis de son personnel, dès son arrivée à la place Beauvau. Il serait foncièrement inexact de croire qu'elles lui ont, avec le temps, aliéné les esprits : pas le moins du monde. Il demeure séduisant, même avec ceux qu'il frappe. Ce phénomène se produit non seulement à la Chambre ou au Sénat, mais aussi dans son ministère.

M. Clémenceau a été appelé ,depuis le départ de M. Sarraut, à s'occuper parfois lui-même de diverses affaires dont il se déchargeait sur son sous-secrétaire d'Etat ; c'est dire qu'il arrive tôt à son cabinet.

Ses subordonnés l'appellent familièrement « leT igre ».

Quand vient l'heure ordinaire de son apparition, quand le bruit de l'automobile sur le sable de la cour s'est fait entendre, les portes s'entrebâillent discrètement, doucement, afin d'entrevoir quel état d'esprit, quelle humeur « le Tigre » apporte dans la maison.

Quand *les sourcils sont froncés*, quand le regard est dur, quand le patron est dans ses mauvais jours, la porte se referme rapidement. Alors, avec un malicieux plaisir, « le Tigre » bondit, rouvre la porte, saisit sa victime, l'amène pantelante devant lui et lui demande, en la dévisageant :

— Qu'est-ce que vous me vouliez ?

MENACES DE GRÈVE GÉNÉRALE

La « *Libre Parole* » publie l'entrefilet suivant dont nous lui laissons la responsabilité :

On redoute fort dans les sphères gouvernementales une grève générale qui éclaterait pendant les vacances parlementaires.

L'émoi est d'autant plus grand que le gouvernement ne sait comment il pourrait assurer l'ordre partout à la fois, ou tout au moins dans les grands centres ,surtout si la situation dans le Midi ne se modifie pas.

Depuis la grève survenue à Courrières, après la terrible catastrophe qui a fait plus d'un millier de victimes, on a constitué au ministère de l'Intérieur une grande Commission composée de généraux et des préfets des principaux départements, chargée de désigner les troupes à expédier dans les centres où se produisent des troubles.

C'est ainsi que l'on a opéré pour l'envoi des troupes dans le Midi.

Cette Commission a été convoquée tout récemment, en prévision de la grève générale qui est redoutée et dans laquelle on voudrait entraîner les travailleurs des chemins de fer.

Les généraux ont déclaré qu'il serait impossible de pouvoir compter sur l'armée, par suite de la réduction des effectifs causée par la libération de la classe 1903.

Il ne restera pas plus de 40 hommes par compagnie.

Comme on ne peut fermer les casernes, cadenasser les portes, qu'il est nécessaire de maintenir une force quelconque dans la garnison pour la protection des magasins qui renferment l'habillement, l'équipement, l'armement, les cartouches, les vivres et les voitures pour la mobilisation et qu'il faut bien compter pour cette garde une vingtaine d'hommes par compagnie, le régiment de trois bataillons ne pourrait mobiliser plus de 250 hommes.

Voilà où nous sommes acculés grâce à la loi de deux ans, votée par les députés pour assurer leur réélection.

Nous ne parlons pas de ce qui se produirait de juillet à septembre prochain ; on peut se faire une idée de ce qui arriverait si cette grève générale éclatait au lendemain de la libération de la classe 1904, qui aura lieu au mois de septembre.

Et mieux encore, demandez-vous ce qui arriverait en cas de conflagration européenne.

L'EXPULSEUR EXPULSÉ

De M. A. Dumont, dans l' « Avenir du Puy-de-Dôme :

Nous avons annoncé que M. Icart, sous-préfet de Narbonne, avait été mis en disponibilité, sur sa demande.

Ce « sur sa demande » est tout un poème.

On comprend ce que cela veut dire et il est inutile d'insister davantage sur ce détail.

Mais ce qu'on ignore, c'est qu'avant d'être expulsé de la sous-préfecture de Narbonne, à la suite des sanglants incidents qu'on connaît et qui ont été provoqués surtout par ses maladresses, M. Icart s'était montré expulseur de premier ordre.

En effet, M. Icart était sous-préfet d'Issoire, en août 1902, quand le gouvernement fit exécuter les décrets Combes. M. Icart procéda lui-même aux expulsions des religieuses avec une brutalité de sectaire.

Cet inconscient croyait même voir des religieuses partout. Un jour, il envoya toute une brigade de gendarmerie dans la montagne pour expulser une religieuse, ou plutôt nue *ancienne religieuse* qui avait quitté le pays depuis une dizaine d'années ! C'était une ancienne religieuse qui avait, pendant quelques années, tenu une petite école maternelle. Les paysans l'appelaient la « religieuse ». M. Icart n'en avait pas demandé davantage pour faire dresser contre la disparue un décret d'expulsion ! Sous la Révolution, on n'en demandait pas tant pour faire tomber une tête. Tant pis si la tête qu'on livrait au bourreau n'était pas celle indiquée dans le jugement.

Mais le plus brillant exploit exécuté par M. Icart fut sans conteste celui des Pradeaux.

Il y avait là une bonne sœur logée dans une maison dépendant du parc de Grangefort, qui appartient au vicomte de Matharel. On sait le pittoresque de cete demeure dont le donjon crénelé domine les rives de l'Allier. Ce donjon devait sans doute hanter les rêves du sous-préfet Icart, qui croyait peut-être à quelque résistance désespérée, car, par un beau matin du mois d'août 1902, on le vit déboucher aux Pradeaux à la tête de plusieurs brigades de gendarmerie. A l'entrée du parc, il saute hors de son landau, et, après avoir jeté sur la place à emporter un coup d'œil d'aigle, d'une voix tonitruante, à la force armée réunie, il lance cet ordre grotesque : « Assurez-vous de toutes les issues. »

Du haut du mur du parc, un éclat de rire lui répondit. C'était le vicomte de Matharel qui avait été prévenu de l'arrivée de la gendarmerie et qui répondit au sous-préfet : « Mais je n'ai pas envie de m'en aller ; j'entends au contraire être maître chez-moi. »

A Narbonne, M. Icart aurait bien fait de garder son sang-froid... et les issues de sa sous-préfecture. Il est facile d'expulser une bonne Sœur quand on a sa disposition vingt gendarmes avec sabres et revolvers au côté. Il est plus difficile de se montrer administrateur habile et intelligent dans les situations délicates que viennent de traverser les fonctionnaires du Midi.

Mais nous n'entretenons pas des préfets et sous-préfets dans le seul but d'expulser des bonnes Sœurs et d'embêter les curés. Avant de les nommer, on devrait leur apprendre autre chose. Les douloureux événements du Midi nous ont montré que la plupart de nos budgétivores étaient fort au-dessous de leur tâche. Aussi nous ne plaignons nullement le sous-préfet de Narbonne du sort qui lui arrive. Après avoir tant expulsé, il est expulsé à son tour. Le châtiment est juste. Malheureusement, il laisse derrière lui des victimes. Les pavés de Narbonne sont ensanglantés. Au cœur du peuple du Midi la haine a pris racine. Et, au lieu de rire, nous avons plutôt envie de pleurer.

N'ACHETONS RIEN LE DIMANCHE

Et en semaine donnons la préférence aux magasins qui ferment le dimanche.

Avançons ou retardons la correspondance, les expéditions, les voyages, ce jour-là.

LA RÉFORME des Licences littéraires

Le Conseil supérieur, en réunion plénière, n'a pas ratifié le projet de sa section permanente. La formule **sans latin**, qui ouvrait les Universités aux élèves de l'enseignement primaire supérieur et à ceux de la section des lycées, a été repoussée. On n'a pas admis qu'un candidat pût obtenir le diplôme de licencié ès lettres sans faire la preuve d'une éducation humaniste.

Le Conseil était sollicité par deux tendances contraires. M. Rigal, professeur à l'Université de Montpellier, et M. Clédat, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon, soutinrent les intérêts des Universités provinciales.

Le projet de M. Clédat partageait en deux l'examen de la licence ès lettres. Une première série d'épreuves (composition française, version latine, explication d'un texte français, latin ou grec) était commune aux candidats des quatre sections Cette conception n'a pas été admise par le Conseil.

Celle de la section permanente, qui supprimait toute épreuve commune et éliminait le latin, était condamnée par la Commission spéciale.

Alors, M. Alfred Croiset, doyen de la Faculté de Paris est intervenu.

Il a dit que la science exige maintenant la spécialisation. Il est donc indispensable que la licence soit déjà un examen de spécialistes. Mais, d'autre part, rejeter le latin, c'est raccourcir singulièrement le champ des esprits et renoncer à certaines qualités qui sont nécessaires même aux savants, et qui font le propre honneur de la science française. M. Alfred Croiset a rappelé qu'il avait proposé à la Commission (nos lecteurs s'en souviennent) un projet transactionnel qui consistait à adapter une épreuve orale de latin ou de grec à chacune des licences spéciales, philosophie, histoire et langues étrangères.

Le Conseil supérieur a craint qu'une explication orale ne devînt bientôt une formalité de peu d'importance.

Il a donc voté qu'une **version latine** serait exigée des quatres sections ; que le texte en différerait selon les spécialités : les historiens traduiront une page de Salluste ou de Tacite, les philosophes une de Lucrèce ou de Cicéron, etc. Et pour que cette composition ne tombe point dans le décri, il a été convenu qu'en cas d'insuffisance, la note en sera éliminatoire.

REVUES

L'Union. — Revue mensuelle de l'Union des Associations Ouvrières catholiques. — Abonnement: France, 6 fr. — Etranger, 7 fr. Rédaction et administration : 82, rue de l'Université, Paris (VIIe).

Bureau central. — Le Congrès de Valence en septembre, E. A. — Une Méthode (suite et fin), B. Mayet. — Les projections à Rome, G.-M. Coissac. — Conférence de l'Institut Dreux-Brézé, J. Thévenet. — L'Enseignement professionnel dans les œuvres adverses, A. de Fontanges. — Etude architecturale en vue d'une œuvre, H. R., architecte. — Projet de tract sur les cercles d'études, H. de France. — Le développement intellectuel au patronage, A. d'E. de Jabrun. — Mutualité pratique, Abbé Hobrland. — Correspondance. — Dans les œuvres. — Théâtre.

L'Education chrétienne, revue pédagogique hebdomadaire, paraissant le samedi. — Abonnement : France : Hebdomadaire et supplément bi-mensuel, 10 fr. ; Hebdomadaire seul, 6 fr. ; Supplément bi-mensuel seul, 5 fr. — Etranger : Hebdomadaire et supplément bimensuel, 13 fr. ; Hebdomadaire seul, 8 fr. ; Supplément bi-mensuel seul, 7 fr. Paris, rue de Mézières, 7.

Sommaire du 29 juin 1907 :

Education pédagogie : L'irréligion en marche ,Eug. Tavernier. — Revue : La liquidation des congrégations religieuses ; Les instituteurs devant l'opinion ; Racheté par les moines. — Enseignement. Exercices scolaires : Religion : Le surnaturel. Mission sacerdotale de N.-S. Jésus-Christ, Prêtre, P. Poey.— Grammaire et orthographe, L.-C. F. et Delacroix. — Arithmétique et système métrique. — Composition française : sujets et développements. — Lecture et récitation : Sous la côte, Paul Harel. — Géographie : Statistique comparée des productions économiques du globe (suite), A. M. G. — Dessin : Notes sur la perspective linéaire. — Examens et concours : Certificat d'études primaires, brevet élémentaire, brevet supérieur. Sujets de rédaction proposés pour le certificat d'études primaires, le brevet élémentaire, le brevet supérieur et le certificat [illegible] le pédagogique. — Actes officiels. — Chronique de la semaine. — Programme du mois de juillet 1907.

Sommaire du supplément :

Enseignement. — Baccalauréat de l'enseignement secondaire. Compositions françaises: Prenez une pièce de Corneille, celle que vous préférez ; et montrez que « le principe qui y domine, etc. ». J.-M. — L'œuvre des lettres du XVII siècle peut se définir : une transformation, etc. F. M. — Correction d'un devoir d'élève. F. M. — Langues vivantes. — Langue anglaise. D. N. — Langue allemande. G. Schnée. — Langue espagnole. H. P. — Langue italienne. D. C. — Question résolues : Mathématiques ; Physique. — Questions proposées pour le 9 juillet 1907.

Sommaire du 6 juillet 1907. — Education. Pédagogie. — L'affaire des croix d'enfants. Revue. — Comment ferez-vous servir à la culture du goût les leçons de dessin, de travail manuel, de chant, de lecture et de langue maternelle ? F. D. — La responsabilité des instituteurs.

Enseignements. Exercices scolaires. Religion : Le surnaturel. Mission sacerdotale de Notre-Seigneur Jésus-Christ victime, P. Poey. — Grammaire et orthographe, L. C.-F. et Delacroix. — Arithmétique et système métrique. — Composition française : sujets et développements. — Economie domestique : Ménage. Le grenier et la cave ; cuisine : le roux.

Prparation aux examens. — Brevet supérieur ; sujet traité : ce qui paraît générosité n'est souvent qu'une ambition déguisée.

Examens et concours : Certificat d'études primaires, brevet élémentaire, brevet supérieur.

Sujets de rédaction proposés pour le certificat d'études primaires, le brevet élémentaire, le brevet supérieur et le certificat d'aptitude pédagogique.

Chronique de la semaine.

Journal des sciences médicales de Lille. — Revue hebdomadaire publiée par un groupe de professeurs de la Faculté libre de Médecine et de Pharmacie. — Rédaction et administration, rue du Port, 56 à Lille.

Sommaire du 29 juin 1907 :

Travaux originaux : La Maternité de la Faculté Libre de Médecine de Lille (1881-1907), par M. le docteur G. Eustache (suite). — Note clinique : Angiome caverneux dorigine cutanée, par M. Dewailly. — Bulletin hebdomadaire du Bureau d'hygiène. — Table des matières.

La Revue Mame, paraissant tous les dimanches, le numéro : 0,15 centimes ; abonnements : France et Algérie, 8 francs par an ; étranger 11 fr. 50. 7, rue de Mézières, Paris.

Sommaire du 7juillet 1907 :

Feuilles de route en Roumanie : Slanic, Léo Claretie. — Promenades en Angleterre : Haddon Hall et Chatsorth, l'abbé Bermeline. — Petits poèmes à dire : Les mamans pleurent : Théodore Botrel.— Chronique littéraire, Henri Guerlin. — L'Australie : Nouvelle-Guinée, Nouvelles-Hébrides, la France aux antipodes, Charles de Vitis. — Tours, Paul Vitry. — Péri en mer (suite), Gustave Toudouze. — Çà et là. — L'Anneau fatal (suite), Charles Foley.

Illustrations d'après Ch. Hallo, G. Dutriac, des reproductions photographiques, etc.

Etudes (revue bimensuelle), fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus. — Victor Retaux, éditeur, rue Bonaparte, 82 à Paris (6e). — Un an, 25 fr. ; 6 mois, 13 fr. ; un numéro, 1 fr. 50.

Sommaire du 5 juillet 1907. — La tradition chrétienne dans l'histoire, Adhémar d'Alès. — Lettres de partout : d'Italie : Venise et Ravenne, Louis Perroy. — Autour des démissions épiscopales de l'an X, Paul Dudon. — La notion de vérité dans la « philosophie nouvelle ». Critique : La Vérité libre, Joseph de Tonquédec. — Histoire de la formation d'une légende hagiographique, Léonard J.-M. *Cros*. — L'Angleterre religieuse : Quelques traits d'union entre les Eglises, Joseph Boubée. — Bulletin d'histoire ecclésiastique, Jules Doizé. — Revue des livres. — Notes bibliographiques — Evènements de la quinzaine.

La TISANE Américaine
Guérit : CONSTIPATION, DYSPEPSIE, MIGRAINES.
En Vente dans toutes les pharmacies et chez M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille.
Des SHAKERS.

ANÉMIE PALES COULEURS FLUEURS BLANCHES NEURASTHENIE, CROISSANCE CONVALESCENCES très rapides.
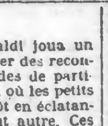
GUÉRISON RADICALE et INFAILLIBLE en 20 JOURS par l'ÉLIXIR de St VINCENT de PAUL
ou sous forme solide par la CONFITURE de St VINCENT de PAUL

GARIBALDI EN 1848

Qu'était-donc cet homme, en qui es partisans ou adversaires de l'unité italienne s'accordent à reconnaître non pas peut-être l'auteur, ni même un des agents les plus efficaces, mais à tout le moins l'artisan certainement le plus bruyant de ce mouvement, et, par cela même, comme le symbole de l'idée italienne Il semble préférable de le demander aux premiers témoins de ses agissements dans la péninsule, à ceux dont le jugement risque moins d'avoir été faussé par la légende qui ne tarda pas à se former autour du nom de l'aventurier .Ainsi fait M. J. Mélot dans la **Revue générale**, en retraçant les déconvenues de Garibaldi : nous lui empruntons quelques pages re lativec aux premières luttes pour l'unité italienne.

Garibaldi avait terminé, en 1848, ses batailles dans l'Amérique du Sud, où il avait combattu pour la république de Montevideo. Au moment de partir de cette ville, il avait écrit au ministre de la guerre une lettre pleine d'un désintéressement emphatique, par laquelle il refusait le titre de *général* « n'ayant rien fait, disait-il, qui méritât cette promotion ». Il voulait rester simplement chef de la légion italienne.

Ce beau geste fut noté par ses amis d'Italie, et Mazzini, à l'affût de tous ceux qui pouvaient aider la révolution violente qu'il rêvait, songea aussitôt à employer le nom et le bras du jeune chef de partisans. On trouve la trace de cette pensée dans sa correspondance de l'époque : « C'est un bel acte moral de la part de Garibaldi, écrit-il à un ami, il faut lui créer un nom en Italie ».

Dès lors, Garibaldi est adopté par le parti souterrain qui minait en secret le sol des petits Etats de la péninsule. Le mot d'ordre est donné de lui faire un nom ; et l'un des révolutionnaires d'alors, La Farina, qui poussait jusqu'au génie l'art de l'intrigue et de la conspiration, s'attache à chauffer cette réputation de fraîche date. Il l'avouera lui-même, non sans regret, treize ans plus tard, dans une lettre intime, où il révélera qu'il travaillait, avant même le retour du héros, à le faire connaître à l'Italie, à répandre ses hauts faits et à lui préparer une bon accueil.

Ce n'était pas la première fois que Mazzini entendait résoner ce nom sonore de Garibaldi. Il l'avait déjà connu pendant la conspiration révolutionnaire de Gênes, en 1833. Joseph Garibaldi se mêla aux insurgés et sauva sa vie par la fuite, après l'échec de l'entreprise. « C'est de ce jour, dit Mazzini, que date notre connaissance. Son nom de guerre dans l'association était Borel. »

* * *

Ces deux hommes, dont les relations allaient se renouer, n'avaient, pour ainsi dire, aucun trait commun. Aussi n'était-ce point par sympathie que Mazzini cherchait à gagner l'aventurier de La Plata, mais pour le dominer, profiter de sa popularité et en faire son instrument. Il lui paraissait que Garibaldi avait toutes les qualités et tous les défauts nécessaires pour lui servir de dupe. Partisans et adversaires du grand homme se sont, en effet, toujours accordés à dire, dans leurs confidences, qu'il était très borné d'esprit et manquait totalement de sens politique. Ce n'est pas seulement *Mme Rattazzi* qui nous le dépeint vaniteux et sot, « buvant à la coupe des flatteries sarcastiques de Mazzini », mais c'est le général Fanti qui, dans une lettre intime, ne lui accorde que « très peu d'idées » ; c'est le célèbre Maxime d'Azeglio qui, tout en admirant son courage, s'exclame continuellement sur la dureté de sa tête et son imbécillité politique ; c'est le ministre Ricasoli, qui écrit à Cavour : « Vous savez très bien que Garibaldi n'a pas de sens politique » ; c'est Cavour, qui parle des « fantaisies politiques dont Garibaldi a le secret et le monopole. » Les hommes d'Etat l'ont tous jugé un incapable en politique. Sa mentalité était celle que d'Azeglio attribue aux « Italianissimes » du peuple : « Massacrer les tyrans, chasser les barbares, émanciper le peuple, et ainsi de suite, sans s'occuper des moyens ».

* * *

Mazzini le tenait par un autre défaut de sa nature. Le futur général aimait l'adulation à un tel point « qu'on ne pouvait l'aborder que la flatterie à la bouche », et son caractère était faible pour résiter aux fausses louanges que lui prodiguaient ses amis intéressés. Ce fut, comme l'a très bien dit Maxime d'Azeglio, « une célébrité jobarde, victime de tous les pêcheurs en eau trouble », avec laquelle il suffisait de se montrer obséquieux, si l'on voulait la conduire en ayant l'air d'être conduit par elle, mais qu'on était sûr de faire reculer au contraire, si l'on était franc et résolu à la combattre. Ainsi en jugeait du moins un ministre qui connut de près le héros.

Il avait montré une rare endurance et une bravoure de « condottiere » dans ses combats d'Amérique, et brûlait d'exercer ces précieuses qualités sur le théâtre européen que lui préparaient les événements d'Italie. Deux années après son retour, il apprendra déjà aux populations assez effarées de ses manières de guerroyer, comment doit agir un vaillant chef des Pampas. Foin des scrupules et des conventions d'Europe ! « Ce généreux fils de l'indépendance qui, à lui seul, représente la cause sainte en Lombardie, qui est une sublime protestation ambulante, a un petit défaut (nous en avons tous) qui le rend peu sympathique aux frères qu'il rencontre dans ses martiales entreprises. Ce défaut consiste dans le système extra-simpliste de réquisitionner tout ce qui lui tombe sous la main, et de frapper d'énormes contributions en argent, avec la charmante menace de fusiller tous les pauvres diables s'ils mettent quelque lenteur à débourser les sommes requises. »

Quant aux sentiments révolutionnaires de Garibaldi, étaient-ils solides en ce moment ? Cet homme a varié si souvent qu'il est à peu près impossible de délimiter à aucune époque de sa carrière, le domaine exact de ses convictions. Il écrivait à Pie IX pour l'assurer de son dévouement, et au nonce du Pape au Brésil pour offrir son sang à la défense du Saint-Siège. Mais cela ne l'empêchait pas d'appeler *avec mépris l'Italie telle qu'il la trouvait* à son retour d'Amérique, « cette terre de prêtres et de voleurs. »

* * *

La prestance physique de Garibaldi fit toujours passer les énormités qu'il débitait. Le peuple italien n'a jamais pu résister à son aspect sympathique et cordial, j'entends le peuple des villes, car les paysans l'ont toujours détesté ; il ne les aimait pas non plus, d'ailleurs, et les frappait durement à l'occasion. Mais, à son retour de Montevideo, « son visage martial et doux à la fois, sa chevelure tombant sur les épaules à la nazaréenne, son vêtement étrange attiraient à lui les regards et les sympathies ». Sa chemise rouge jouera un grand rôle dans sa popularité, son « manteau de prophète », comme l'appelait Cavour, ne lui nuira pas non plus, mais sa barbe surtout lui prêtera une force magique aux yeux de la foule. « Il faut une barbe comme celle-là pour réussir dans de certaines entreprises », dira un jour un de ses chauds partisans.

Cette belle force brute et neuve manquait d'une tête, et Mazzini voulut lui en tenir lieu. Autant l'un était inculte, autant l'autre était intellectuel. Le père des Sociétés secrètes d'Italie avait une pensée toujours en mouvement, une activité d'esprit qui ne cessa jamais. C'était à la fois un apôtre et un illuminé. Il mélangeait dans une rêverie imprécise des idées religieuses très irréligieuses et des songes politiques très impolitiques. De cet amalgame sortaient des complots mal bâtis, qu'il dirigeait de Londres ou de Lugano, et qui échouaient toujours. Les pauvres jeunes fous qu'il avait lancés, le poignard à la main, contre le tyran ou la tyrannie ,étaient pendus ou fusillés, et Mazzini les pleurait ou, parlant des peuples, s'écriait : « Il leur manque, plus que toute autre chose, l'intelligence révolutionnaire : ce sont des ânes, voilà tout ».

* * *

D'ailleurs, ces échecs importaient peu au grand conspirateur ; il trouvait toujours une raison pour se les expliquer à lui-même. Son « orgueil effréné », comme le qualifiait Gualterio, ne lui permettait pas de s'accuser d'une défaite, et ses agents seuls devaient en être responsables.

Mazzini haïssait la monarchie et sa haine, froide et pratique, se traduisait en faits ; Garibaldi la détestait plutôt en théorie, mais il était prêt aux accommodements avec elle, comme on ne devait pas tarder à le voir.

Les événements de 1848 et la guerre du Piémont contre l'Autriche amenèrent un refroidissement dans l'entente entre Mazzini et Garibaldi. Leurs plans de campagne différaient totalement. Le premier voulait profiter des embarras du gouvernement piémontais et de l'absence des troupes occupées à combattre les Autrichiens,pour préparer la proclamation de la République au cas d'un échec de Charles-Albert. Le second, tout heureux de trouver une occasion de reprendre l'épée, avait fait taire ses convictions républicaines devant ses goûts militaires, et il avait promis son concours au roi. Ce dernier lui accorda une audience, mais ne lui accorda aucun grade dans l'armée régulière.

* * *

Au cours de la guerre, Garibaldi joua un rôle très effacé.On le laissa pousser des reconnaissances, a la tête de ses bandes de partisans dans les montagnes du Nord, où les petits combats se transformaient aussitôt en éclatantes victoires. La réalité était tout autre. Ces volontaires, rassemblés à la hâte, peu habitués aux armes et surtout à la discipline, ne pouvaient tenir devant une armée régulière. Ceux d'entre eux qui avaient fait la campagne d'Amérique avec Garibaldi, comprenaient la guerre sous la forme d'aventures dans les forêts, relevées de ci de là par de petites batailles ; mais ne la trouvaient plus à leur goût quand elle prenait la forme de régiments alignés et de charges de cavalerie. Il ne faudrait pas s'imaginer que cette appréciation des volontaires italiens nous soit fournie par les détracteurs de ceux-ci. C'est Garibaldi lui-même qui nous la donne : « Par la faute du gouvernement et des prêtres, dit-il, nous sommes bien loin de posséder les conditions morales et matérielles nécessaires pour combattre, comme nous le devrions, les envahisseurs triomphants. Voilà la cavalerie ! Voilà la cavalerie ! ai-je entendu crier par mes jeunes gens, et j'ai honte de le dire, ils jetaient leurs armes et fuyaient, souvent devant un péril imaginaire » !

Le Piémont s'est à peine rélevé de l'humiliation que l'Autriche vient de lui infliger, que de graves événements se passent à Rome : Rossi est assassiné, Mazzini accourt, Pie IX s'enfuit à Gaëte et la république romaine est proclamée. Voyons Garibaldi évoluer sur ce nouveau théâtre.

* * *

Cette tête brûlée de Garibaldi qui, l'année précédente, mettait son bras à la disposition d'un roi, vient aussitôt l'offrir à la nouvelle République. Eternelle girouette politique, il tourne au vent de la monarchie ou de la révolution avec le même enthousiasme. Il n'obéit, du reste, pas plus à ses chefs hiérarchiques dans un camp que dans l'autre ; mais, à Rome, où le gâchis ne tarde pas à régner en maître, il met les circonstances à profit pour agir à sa guise, et à force de coups de tête et de récriminations, en arrive à se compromettre autant vis-à-vis des triumvirs qu'il l'était déjà vis-à-vis de la monarchie. « Ici, dit-il dans ses mémoires, commence l'ostracisme auquel me condamnèrent les amis de Mazzini et qui dure aujourd'hui plus tenace que jamais. » Il est compromis irrémédiablement.

Il ne pouvait manquer de se faire élire membre de la Constituante, de cette assemblée d' « étrangers » qui voulut apprendre à Rome à devenir « nationale » ; mais cette qualité n'ajouta rien à sa gloire, bien qu'il siégeât, à l'entendre, au milieu « d'hommes capables d'honorer l'humanité dans n'importe quelle partie du monde ». Le malheur voulut que ces hommes fissent tomber la ville dans une anarchie si affreuse que les Romains s'en souvenaient encore, avec épouvante, dix-huit ans après et que la mémoire de Garibaldi n'était rien moins que populaire parmi eux. Le nom seul de la révolution leur donnait « une peur que l'on ne peut décrire ».

* * *

Il y eut un moment, cependant, où le général de la République romaine (car il s'était fait donner ce titre) joua un rôle important. Ce fut lorsqu'il contribua puissamment à repousser la première attaque d'Oudinot contre Rome. Il exerça une véritable influence sur ses soldats, « une fascination magnétique », disait Castelli, qui déplorait en même temps que son héros fût privé de qualités militaires qui font un bon général.

Ce succès inespéré enorgueillit tellement le chef des partisans qu'il crut voir la France entière à ses genoux devant lui : « A l'aube, j'eus devant moi, à genoux, un soldat de la cavalerie ennemie qui me demanda la vie sauve... C'était la France agenouillée qui faisait amende honorable pour la conduite indigne et honteuse de son gouvernement. »

Les excès et les pillages qui suivirent dans Rome la victoire contre les Français ont été décrits. On mit à sac les villas, les couvents et les églises, et l'on massacra même trois citoyens au pont Saint-Ange. Quand le gouvernement régulier fut rétabli, il parvint à faire restituer près de 3.000 objets enlevés dans les musées, églises et couvents à l'époque de la République. On peut juger par ce chiffre du nombre réel des soustractions opérées par cette « République de si glorieuse mémoire », comme l'appelle Garibaldi dans ses souvenirs.

* * *

Inutile de poursuivre : tel fut l'homme ; tels furent constamment ses procédés : Garibaldi n'a été qu'un instrument souvent dangereux et rarement docile aux mains de ceux qui ont eu l'habileté d'exploiter son esprit d'aventures et son incommensurable vanité.